

D 323 BOLIVIE: GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS DE L'ETAIN

Le 9 juin 1976, les mineurs de Siglo XX, Llallagua, Catavi, Uncía et Miraflores se mettaient en grève pour réclamer des augmentations de salaires.

Le même jour, le gouvernement décrétait l'état de siège pour trois mois et, à ce titre, l'Armée occupait alors les centres miniers. Quelques jours plus tard, les campements de mineurs se voyaient couper le ravitaillement en eau et en vivres, mesure que le gouvernement devait démentir plus tard.

Le 14 juin, la grève était déclarée générale et illimitée par la Fédération syndicale des 50.000 mineurs de Bolivie. Les étudiants se joignaient au mouvement, ce qui devait leur valoir la fermeture anticipée de plusieurs universités. Près de 500 arrestations eurent lieu dans tout le pays; 600 mineurs furent licenciés et 25 syndicalistes expulsés de Bolivie en direction du... Chili!

Le 29 juin, l'épiscopat catholique du pays offrait sa médiation dans le conflit.

Le 1er juillet, les démarches commençaient pour l'ouverture des négociations, mais la Fédération syndicale des mineurs maintenait son ordre de grève générale illimitée.

Ci-dessous quelques pièces du dossier.

(Note DIAL)

1- DECLARATION DE LA FEDERATION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DE LA MINE DE BOLIVIE (20 juin 1976)

## NOUS NE SOMMES PAS DES EXTREMISTES NI DES COMMUNISTES

Loyal et logique envers les principes sacrés et constants de la liberté et de la dignité humaine, face au mensonge et à la fourberie utilisés contre le mouvement social qui est aujourd'hui mené par les mineurs, le Comité exécutif national de la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie déclare:

1- Nous sommes convaincus que la classe ouvrière est appelée à jouer un rôle extraordinaire dans l'économie nationale, étant donné que production et vie économique se développent en liaison étroite l'une avec l'autre, et cela malgré le fait irréfutable que tous les gouvernements au pouvoir ne se sont jamais souciés d'apporter une solution à la difficile situation économique et sociale des familles de mineurs qui ont été périodiquement victimes de la répression anti-nationale et anti-ouvrière.

2- La grève générale illimitée des mineurs du pays est pacifique. Elle est menée pour la libération des dirigeants ouvriers et des travail-

leurs arrêtés; pour le respect des droits démocratiques de la population ouvrière; et pour l'amélioration des conditions de vie matérielle et de travail, dans une situation de sous-consommation, de misère et de famine que nous ont imposé par la force les ennemis de la Bolivie, où les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres.

En se servant des moyens légaux encore en vigueur dans le pays, la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie et la classe ouvrière du sous-sol ont, en octobre 1974, présenté des demandes d'augmentation de salaires. Ce n'était pas un caprice, mais le résultat d'une étude portant sur un fait essentiel: les besoins sociaux nés du déséquilibre entre les prix et les salaires. Nous avons expliqué aux organismes d'Etat que les bas revenus des travailleurs sont le signe que la société est bloquée et que la croissance économique profite prodigieusement à une poignée d'exploiteurs nationaux et étrangers, au prix de la dénutrition et de la famine imposées au secteur minier. Par ailleurs, en tant que mineurs, nous ne confondons pas l'amélioration du niveau de vie avec l'augmentation du nombre des billets qui perdent leur valeur à cause de l'inflation; nous demandons que le gouvernement et la Corporation minière de Bolivie améliorent le pouvoir d'achat des salariés. Malheureusement, comme en d'autres occasions antérieures, nous avons reçu la réponse facile d'accusation d'"extrémisme" et de "subversion". L'expérience passée de notre histoire montre que les vrais subversifs sont ceux qui manipulent et dilapident les ressources du Trésor national.

3- Nous dénonçons devant le pays et l'opinion internationale le régime du général Banzer et de sa camarilla gouvernementale au service des intérêts cachés de l'anti-patrie et de l'impérialisme. Ce régime fait régner dans les mines la terreur, la persécution, la violation des modestes foyers de mineurs et se traduit par l'emprisonnement de centaines de travailleurs et dirigeants syndicaux, dont les femmes et les enfants vivent dans le désespoir et la souffrance.

Les forces répressives du gouvernement, dans leur souci de provocation des travailleurs, se livrent de façon croissante à toutes sortes d'abus et d'excès qui nous font craindre de nouveaux bains de sang semblables au massacre de décembre 1942 et à celui de la "nuit de la St-Jean" (1). Ce n'est que grâce au sens aigu des responsabilités et à la sérénité des travailleurs que les campements de mineurs vivent en paix, dans la tranquillité et la détermination, jusqu'à ce qu'ils obtiennent la remise en liberté des syndicalistes et ouvriers arrêtés, emprisonnés pour le seul crime de vouloir des salaires supérieurs, un toit plus digne et plus humain, et le retour dans leurs casernes des forces régulières de l'Armée.

4- Nous déclarons au pays que nous, les exploités du sous-sol, nous ne sommes pas les ennemis des Forces armées, mais que nous sommes contre la politique de famine du régime actuel et de la Corporation minière de Bolivie qui ont transformé les districts miniers en véritables camps de concentration où claque le fouet de l'exploitation capitaliste. Passant aux actes et laissant de côté les appréciations théoriques des militaires de haut rang, nous déclarons aux membres des Forces armées qu'en tant que mineurs, nous serons toujours aux côtés des militaires qui comprennent notre situation sociale douloureuse.

5- Enfin, dans le but louable de trouver une solution au conflit minier, nous demandons la médiation de l'Eglise catholique de Bolivie, de la

Croix-rouge internationale et de la presse nationale pour qu'en fonction de tous les éléments positifs disponibles, les conditions de travail dans les mines soient déterminées, organisées et humanisées, étant donné que nous ne pouvons y parvenir dans un climat de force et de solutions fausses aux conséquences imprévisibles pour l'avenir.

La Paz, le 20 juin 1976

Pour la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie:

Gilberto Bernal M.	Mario Cortéz C.	Jorge Durán P.
Dionisio Coca M.	Guillermo Carrasco	Marcial Plaza C.
Humberto Ochoa	Mario Fernández	

## 2- DECLARATION DE LA CENTRALE OUVRIERE BOLIVIENNE - COB (29 juin 1976)

Le Comité exécutif de la Centrale ouvrière bolivienne s'adresse à toutes les organisations membres ainsi qu'à l'opinion publique nationale et internationale pour les informer des dénonciations suivantes et des décisions qui ont été prises en conséquence.

1) Intervention brutale de l'Armée contre les femmes de mineurs du Comité des ménagères de Siglo XX à Catavi - Dans l'après-midi du 28 et la matinée du 29 juin, les éléments de l'Armée qui occupent les campements de mineurs de Catavi-Siglo XX, se sont livrés à une agression brutale contre une centaine de femmes et d'enfants de mineurs. Par suite de cette agression, de nombreuses femmes ont été arrêtées et d'autres blessées. Incapables de briser le prolétariat des mines en grève, l'Armée n'a pu qu'avoir recours à la répression contre les familles des mineurs.

2) Le régime militaire a fermé les universités de La Paz, Cochabamba et Potosí, et s'apprête à fermer l'Université catholique ainsi que celles d'Oruro et de Sucre - En tant qu'instrument du ministère de l'intérieur, le soi-disant Conseil supérieur de l'éducation ayant à sa tête le trafiquant connu de la politicaillerie créole, Mario Rolón Anaya, a décrété la fermeture des universités de La Paz, de Cochabamba et de Potosí, avant de prendre sous peu la même mesure pour les autres. Un tel arbitraire constitue une agression contre le droit à l'étude pour les jeunes; il est contraire aux intérêts du peuple bolivien qui se doit d'assurer, avec des difficultés énormes, l'éducation de ses enfants. Au lieu de résoudre les problèmes, la dictature prend des mesures destinées à liquider les droits et les libertés du peuple, en particulier des travailleurs, des paysans et des étudiants.

3) Plus de 600 ouvriers ont été licenciés par la Corporation minière de Bolivie (Comibol) - Nous dénonçons la dictature qui vient de procéder à un véritable massacre blanc des travailleurs de la mine en voyant une lettre de licenciement à plus de six cents travailleurs. Le gérant de COMIBOL, ancien membre du gouvernement qui a approuvé le massacre de la St-Jean, a déclaré qu'il "expédiera à l'est (2) les mineurs licenciés". Les travailleurs ne permettront jamais que la dictature se livre à un massacre blanc, et nous sommes donc sûrs que le combat pour le retour des camarades licenciés est un objectif impératif pour tous les ouvriers.

(2) L'Orient, région de la Bolivie particulièrement inhospitalière (N.d.T.)

4) Le régime entend, par un rideau de fer et un mur du silence, semer la confusion dans la population sur la situation actuelle dans les mines - En imposant une censure très stricte de la presse sur ce qui se passe dans les centres miniers et sur la grève en cours, la dictature veut semer la confusion dans la population. C'est pourquoi nous estimons qu'il est du devoir de la presse nationale de défendre son droit à la liberté de l'information. Par son silence, la presse ne peut se faire complice de la situation en ne dénonçant pas la censure dont elle est l'objet. Le peuple bolivien est témoin de l'une des répressions des plus sanglantes contre les travailleurs de la mine qui sont la source de la richesse du pays. Il n'est pas possible que ceux qui parlent de "liberté de la presse" se taisent aujourd'hui devant la brutalité du régime actuel.

5) Les mineurs font appel à la médiation de l'Eglise catholique et de l'Accord Presse-radio (3) - Les mineurs ont fait publiquement connaître la demande de médiation qu'ils ont adressée à l'Eglise catholique et à l'Accord presse-radio. Regrettablement, près de vingt jours ont passé depuis le début de la grève générale et jusqu'à maintenant l'Eglise catholique n'a officiellement pas fait connaître sa réponse à cette demande; il en est de même pour l'Accord presse-radio. On peut espérer que la médiation demandée ne tardera pas trop pour ne pas être inutile. L'Eglise a l'obligation de répondre et de prendre position dans un conflit qui touche directement l'ensemble des travailleurs. Son silence ne pourrait que favoriser ceux qui s'emploient à isoler et à faire cesser la grève des mineurs et les justes revendications qui en sont à l'origine.

6) Actuellement, plus de 450 syndicalistes et hommes politiques ont été arrêtés et un certain nombre d'entre eux torturés - Une fois encore la dictature utilise le mensonge pour tromper le peuple: on ne parle que de 160 arrestations de syndicalistes et d'hommes politiques, alors qu'en réalité il y en a actuellement plus de 450, dont 360 se trouvent dans diverses prisons à La Paz, Chonchocoro, Achocalla et Viacha; les autres sont incarcérés dans des villes de l'intérieur, en particulier Llallagua, Huanuni, Cochabamba, Potosí et autres. A Llallagua, le régime a installé un camp de concentration où se trouvent emprisonnés des mineurs avec leurs femmes et leurs enfants. Nous déclarons que plusieurs prisonniers ont été torturés, fait entièrement confirmé par la Croix-rouge internationale, laquelle cependant manifeste une attitude hautement suspecte en refusant de publier son rapport sur les dénonciations présentées par les prisonniers. La Centrale ouvrière bolivienne exige des instances dirigeantes de la Croix-rouge internationale qu'elles rendent publiques les dénonciations graves faites par les hommes politiques et les syndicalistes emprisonnés.

En raison, d'une part, de la situation actuelle caractérisée par les faits signalés ci-dessus et d'autres encore qui manifestent la barbarie des gouvernants, et, d'autre part, de la volonté des travailleurs de lutter pour la défense de leurs droits, le Comité exécutif de la Centrale ouvrière bolivienne décide ce qui suit:

1°- Lancer un appel urgent à toutes les organisations membres et aux autres organisations démocratiques du monde entier pour qu'elles prennent des mesures de solidarité effectives en faveur des mineurs et des camarades universitaires;

(3) Organisme composé de l'Association nationale de la presse et de l'Association bolivienne de radios (N.d.T.)

2°- Renouveler son soutien franc et total aux camarades mineurs qui mènent héroïquement une grève générale contre la politique anti-ouvrière du gouvernement et pour la défense de leurs droits syndicaux et sociaux légitimes;

3°- Dénoncer le régime militaire, dirigé par le général Banzer, comme auteur et responsable direct du massacre blanc, de l'assassinat, de l'incarcération et de la persécution de centaines de mineurs, sans parler de la fermeture des universités du pays, de l'arrestation et de la persécution des étudiants et des dirigeants universitaires. Faire appel aux organisations internationales spécialisées pour une action rapide et efficace contre la répression;

4°- Condamner la fermeture des universités imposée par le ministère de l'intérieur et exiger la remise en liberté des étudiants et dirigeants universitaires arrêtés ou exilés;

5°- Demander à l'Eglise catholique une réponse très urgente à la demande de médiation faite par les mineurs;

6°- Demander officiellement à l'Accord presse-radio de faire des démarches auprès du gouvernement pour la suspension de la censure de presse, puisque jusqu'à présent la presse n'a pas réagi devant le mur du silence élevé autour des centres miniers, mis à part la dénonciation courageuse des journalistes de la province de Bustillos et la déclaration énergique de l'Union des journalistes révolutionnaires;

7°- Exiger la remise en liberté immédiate de toutes les femmes et de tous les enfants de mineurs qui se trouvent enfermés à Llallagua; celle des syndicalistes et ouvriers arrêtés; ainsi que le retour des exilés.

Camarades travailleurs, unissons-nous pour soutenir nos frères les mineurs qui affrontent avec une vigueur prolétarienne la brutalité du régime fasciste actuel.

Le 29 juin 1976  
Le Comité exécutif de la COB

### 3- COMMUNIQUE DU CONSEIL PERMANENT DE L'EPISCOPAT (29 juin 1976)

Le Conseil permanent de la Conférence épiscopale bolivienne s'est réuni à La Paz, les 28 et 29 courants, pour apporter sa contribution à la recherche d'une solution à la crise qui secoue actuellement le pays.

Antérieurement à cette réunion, divers efforts ont été faits par les évêques pour mieux connaître les éléments du conflit minier et pour rechercher des moyens de dialogue.

Le Conseil permanent de l'épiscopat a demandé une réunion avec les hautes autorités gouvernementales pour leur présenter son point de vue. Les évêques ont communiqué aux autorités quelques-unes des plaintes reçues sur le déroulement et le contenu du conflit actuel: arrestations de dirigeants syndicaux; licenciements indifférenciés et sans procès; mauvais traitements à l'occasion des arrestations; dans certains cas, perquisitions accompagnées de vols et de destruction de biens; dans certains cas aussi, manque d'objectivité dans les informations; situation précaire pour les familles de détenus et de licenciés; cas d'emprisonnement d'ouvriers malades.

Les évêques ont, une fois de plus, rappelé les principes essentiels de la doctrine sociale de l'Eglise: droits d'association, de représentation, de participation et d'information pour toute personne humaine.

En plus du dialogue sur l'aspect général de la situation, le Conseil permanent de la Conférence épiscopale bolivienne a présenté au gouvernement les demandes concrètes suivantes, destinées à créer le climat de dialogue nécessaire à la solution du conflit:

- qu'il soit immédiatement mis un terme aux licenciements de travailleurs et que soient révisés les cas de ceux déjà affectés par la mesure;
- qu'il soit procédé, individuellement et rapidement, à l'examen des dossiers des dirigeants syndicaux arrêtés, et que ceux contre lesquels aucune violation de la loi ne peut être retenue soient remis en liberté et, selon le cas, réintégrés dans le pays;
- qu'en aucun cas ne soient abandonnées les familles des gens arrêtés et les personnes détenues;
- que soient rendues possibles l'information véridique ainsi que les visites périodiques aux prisonniers et aux familles de détenus;
- qu'un dialogue vrai, libre et sans représailles soit établi en vue de la solution du conflit.

Les évêques ont également exprimé leur opinion selon laquelle une solution imposée par la force ou qui serait le fruit de manoeuvres habiles ne pourrait que laisser la classe sociale des mineurs en situation de ressentiment et de frustration, ce qui, d'une manière ou d'une autre, se traduirait par de nouveaux conflits sociaux que, pour la tranquillité du pays, il importe d'éviter.

Nous déclarons que l'Eglise a le désir de voir les parties en conflit parvenir à dégager des points d'accord propres à régler le litige, pour la satisfaction du gouvernement et celle des mineurs.

Les autorités gouvernementales ont, pour leur part, donné connaissance des efforts qu'elles fournissent pour faire disparaître un certain nombre de difficultés. Elles ont déclaré qu'elles veilleront à ce que les subalternes ne commettent pas d'abus; elles ont rappelé que chaque travailleur licencié a droit aux bénéfices de la loi, et promis d'aider les familles; elles ont assuré que, dans un climat de calme, les cas de licenciements seront révisés comme le sont actuellement ceux de détentions, afin de corriger des injustices possibles; et que le gouvernement a le désir d'ouvrir le dialogue en recherchant pour cela les moyens appropriés.

A cette occasion, les évêques précisent qu'ils agissent comme serviteurs; qu'il n'est pas de la compétence de l'Eglise d'organiser l'ordre temporel, mais de faire des efforts pour promouvoir la justice et dénoncer les situations d'injustice.

Le Conseil permanent de l'épiscopat profite de l'occasion pour renouveler sa condamnation de la violence, pour réprover énergiquement les attentats commis et tout ce qui contribue à écraser le peuple, quelle qu'en soit l'origine.

Il lance un appel aux parties en conflit et au peuple en général pour que revienne un climat de compréhension et de sérénité, de pardon réciproque et d'amour chrétien, propre à favoriser la recherche de la paix.

La Paz, le 29 juin 1976  
Le Conseil permanent de l'épiscopat

4- LETTRE DE LA FEDERATION DES MINEURS AU CONSEIL PERMANENT DE L'EFIS-COPAT

La Paz, le 1er juillet 1976

A leurs Excellences

le Cardinal José Clemente Maurer, archevêque de Sucre,  
Monseigneur Luis Rodriguez, archevêque de Santa Cruz,  
Monseigneur Armando Gutierrez, archevêque de Cochabamba,  
Monseigneur Jorge Manrique, archevêque de La Paz,  
Monseigneur Roger Aubry, vicaire apostolique de Reyez,  
Monseigneur Bernardo Fey, évêque de Potosí,  
Monseigneur Agustín López de Lama, évêque de Corocoro,  
Monseigneur Genaro Prata, évêque auxiliaire de La Paz,  
P. Jaime Virreira Guzmán, secrétaire général de la Conférence épiscopale bolivienne.

Au nom de la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie et en tant que ses représentants, nous avons la satisfaction de nous adresser à vous pour donner la réponse des travailleurs de la mine à l'appel que vous avez lancé, comme membres du Conseil permanent de l'épiscopat, pour "la recherche d'une solution à la crise qui secoue actuellement le pays". Comme l'ensemble du peuple bolivien peut le constater, cette crise est caractérisée par l'occupation militaire des centres miniers et les mesures répressives qu'a adoptées le gouvernement militaire contre les travailleurs de la mine, dont la réponse légitime a été la grève générale illimitée.

Sur le contenu de votre communiqué, nous nous permettons de vous préciser ce qui suit:

1) La Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie exprime publiquement sa reconnaissance envers le Conseil permanent de l'épiscopat pour son souci de la situation grave qui est celle des travailleurs de la mine et de leurs familles.

2) Nous nous déclarons d'accord avec les termes du communiqué du Conseil permanent de l'épiscopat, quand il est dit que, pour parvenir à une solution juste et définitive du conflit minier actuel, il faut établir "un dialogue vrai, libre et sans représailles" entre le gouvernement et les représentants légitimes des travailleurs de la mine. Nous partageons le point de vue, correct, selon lequel "une solution imposée par la force ou qui serait le fruit de manoeuvres habiles", comme telle est, selon nous, l'intention du gouvernement, ne peut en aucun cas être acceptée par les travailleurs de la mine.

3) Nous sommes d'accord avec le communiqué du Conseil permanent de l'épiscopat pour reconnaître qu'un climat de dialogue ne pourra être instauré que par la suppression des mesures arbitraires et d'intimidation comme l'occupation militaire des centres miniers, les licenciements massifs de travailleurs, l'arrestation des dirigeants syndicaux et des ouvriers, la méconnaissance des organisations ouvrières légitimement constituées et de leurs représentants démocratiquement élus.

4) En rappelant que les mineurs n'ont rien à voir avec les attentats commis dans certaines villes du pays, nous nous joignons au Conseil per-

manent de l'épiscopat pour condamner "tout ce qui contribue à écraser le peuple, quelle qu'en soit l'origine". Comme travailleurs, nous n'avons eu recours à la violence à aucun moment du conflit actuel, en raison de quoi il appartient au seul gouvernement militaire de retirer ses troupes des centres miniers et de mettre fin à l'usage de la force à laquelle il a recours pour essayer de faire plier la volonté des travailleurs.

5) En tant que travailleurs de la mine, nous sommes d'accord avec la doctrine sociale de l'Eglise quand elle signale et défend "les droits d'association, de représentation, de participation et d'information pour toute personne humaine".

Les points soulignés ci-dessus montrent notre accord, dans ses lignes générales, avec le communiqué de l'épiscopat. Sur cette base, la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie, comme organisation suprême des travailleurs de la mine, décide:

- a) d'accepter publiquement l'appel du Conseil permanent de l'épiscopat en vue de l'adoption de toutes mesures qui seraient nécessaires pour parvenir à une solution juste du conflit minier actuel;
- b) de demander au Conseil permanent de l'épiscopat de prendre l'initiative de l'ouverture du dialogue entre le gouvernement et les travailleurs, en rappelant pour notre part que ce dialogue doit nécessairement se faire avec la présence des délégués démocratiquement élus par les travailleurs, car ce n'est que de cette façon qu'il pourra être "vrai, libre et sans représailles", comme le déclare correctement le communiqué du Conseil permanent de l'épiscopat.

Nous vous rappelons les cinq points exigés par les travailleurs de la mine:

- 1) Retrait de l'Armée de tous les centres de travail;
- 2) Remise en liberté et retour de tous les dirigeants syndicaux et ouvriers arrêtés ou exilés;
- 3) Annulation de tous les licenciements effectués à partir du 9 juin de cette année;
- 4) Restitution des stations-radio minières et de tous les biens du syndicat;
- 5) Ouverture des négociations entre la Fédération syndicale des travailleurs de la mine de Bolivie et la Corporation minière de Bolivie sur la base du cahier de revendications adopté en octobre 1974 par le Congrès national des travailleurs de la mine à Corocoro.

En vertu de quoi nous vous adressons nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération syndicale des travailleurs de la mine  
de Bolivie

Gilberto Bernal M.                      Justiniano Ninavia  
secrétaire exécutif                      secrétaire aux conflits

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249